

# Conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport d'Ille et Vilaine

Ref : 2023-1395532

## Fonction publique

Fonction publique de l'État

## Employeur

MENJ-MESR

Recteur de la région académique de Bretagne, recteur de l'académie de Rennes DRAJES Bretagne la-DASEN Ille et Vilaine

## Localisation

1 Quai Dujardin à Rennes

**Domaine :** Direction et pilotage des politiques publiques

**Date limite de candidature :** 28/11/2023

## Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

## Expérience souhaitée

Non renseigné

## Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

## Catégorie

Catégorie A+  
(Encadrement supérieur - Emplois de direction)

## Management

Oui

## Télétravail possible

Non renseigné

## Vos missions en quelques mots

Sous l'autorité directe du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), la conseillère ou le conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sports occupe les fonctions de cheffe ou de chef de service départemental à la jeunesse, à

l'engagement et aux sports.

A ce titre, elle ou il :

- participe au sein de l'équipe de direction à la définition des orientations du service et au suivi de son activité ; en particulier elle ou il recherche toutes les complémentarités et synergies avec les autres politiques publiques portées par la DSDEN dans une logique de continuité éducative ;
- met en œuvre les politiques publiques dans le champ de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;
- définit, met en œuvre et suit les plans de contrôle du service dans son champ de compétences ainsi que les mesures de police administrative ;
- représente le DASEN, à la demande de ce dernier, auprès du préfet de département et des partenaires institutionnels (mouvement associatif départemental, mouvement sportif, associations de jeunesse et d'éducation populaire, collectivités locales, direction départementale à l'emploi, au travail et aux solidarités, caisse d'allocation familiale, etc.) ;
- est de manière privilégiée, l'interlocutrice ou l'interlocuteur du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) qui assure la coordination de ces politiques publiques à l'échelle de la région.

Le préfet de département, pour les missions relevant de sa compétence, dispose d'une autorité fonctionnelle sur le SDJES.

Les enjeux du département :

Le département des Côtes d'Armor veille à atteindre les objectifs des politiques prioritaires du gouvernement. Il doit poursuivre et renforcer ses dynamiques dans le domaine des services civiques, pour lequel l'ensemble des emplois offerts ne sont pas mobilisés.

Le déploiement du service national universel doit se poursuivre, avec une nécessité de poursuivre une politique de communication visant à conforter le nombre de jeunes volontaires.

Le développement des classes et lycées engagés est aussi un axe de travail prioritaire. Les deux versions du SNU nécessiteront un travail fin pour identifier et former des équipes de cadres capables de faire vivre l'esprit du SNU, en lien avec les dernières préconisations de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

La recherche de lieux d'hébergement durables est aussi un enjeu majeur, à mener avec les autres services de l'Etat compétents en la matière.

Le management des équipes du SDJES nécessite une attention particulière sur la nécessité de créer des synergies entre les missions historiques du service, celles de l'Education Nationale et les nouvelles missions.

Le déploiement des territoires éducatifs ruraux notamment, devra se traduire dans les projets éducatifs de territoires. Le travail partenarial sur le sujet sera essentiel (notamment

# Profil recherché

Le candidat doit disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine des politiques publiques de la jeunesse et des sports. Il doit en outre avoir exercé des responsabilités opérationnelles.

Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Connaissances :

- Cadre légal et réglementaire du domaine d'intervention
- Méthodologie de l'inspection et du contrôle
- Référentiels et bonnes pratiques afférentes au domaine d'intervention
- Cadre institutionnel des partenaires et des politiques sportives

Savoir-faire :

- Animer une équipe, un réseau
- Analyser et maîtriser les risques
- Rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits
- Organiser une veille juridique
- Organiser la mobilisation des ressources
- Gestion de projet

Savoir être :

- Faire preuve de rigueur, de précision et de fiabilité
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Représenter l'Etat
- Faire preuve de discrétion professionnelle
- Faire preuve de discernement et de maîtrise de soi
- Disponibilité
- Autonomie

## Éléments de candidature

### Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

## À propos de l'offre

### Informations complémentaires

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié.

Concernant l'emploi de CDASEN-JES, l'autorité de recrutement est le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est le DASEN d'Ille-et-Vilaine.

Les dossiers de candidature, constitués d'un *curriculum vitae*, d'une lettre de motivation, du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaire de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication sur le site *ChoisirLeServicePublic*, par voie hiérarchique, et uniquement par courriel, à:

Monsieur le recteur de l'académie de Rennes :

ce.cab@ac-rennes.fr et ce.dipate2@ac-rennes.fr

Une copie du dossier est à adresser par courriel au service de la politique de l'encadrement supérieur (SPES) :

mpes.mobilite@education.gouv.fr

au bureau des administrateurs de l'Etat et des emplois fonctionnels (DE 1-2) :

de1-2candidature@education.gouv.fr

et au DASEN d'Ille et Vilaine : ce.cab35@ac-rennes.fr

**Aucune candidature ne sera traitée dans l'outil "Choisir le service public"**

## **Conditions particulières d'exercice**

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

## Fondement juridique

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État  
Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

## Avis de vacance au JO

Sans objet

## Statut du poste

Vacant à partir du 01/01/2024

## Métier de référence

Cadre dirigeant d'un service territorial

## Qui sommes nous ?

L'Ille-et-Vilaine est un département qui affiche une métropole rennaise très dynamique et des territoires ruraux présentant des effectifs scolaires plutôt en baisse. Il regroupe 517 établissements et écoles publics représentant environ 130 000 élèves répartis dans les 1er et 2nd degrés.

L'enseignement privé sous contrat y est également très implanté, accueillant environ 80 000 élèves dans les deux degrés.

Les résultats scolaires en Ille-et-Vilaine sont nettement supérieurs à la moyenne nationale. Le département est un lieu d'accueil important pour les séjours de mineurs et un territoire où les pratiques sportives sont très développées (voile, plongée sous-marine, football, handball, équitation).

Sur la période estivale 61 500 mineurs séjournent dans le département.

On y compte 1 057 accueils de loisirs péri et extra scolaires organisés pour la plupart d'entre eux par les collectivités locales.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ille-et-Vilaine (DSDEN) compte environ 110 agents.

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la DSDEN est pour sa part composé de 17 agents (11 A, 2 B, 3 C).

Le SDJES est organisé autour de 4 pôles : pôle sport, pôle jeunesse et éducation populaire, pôle protection des usagers et un pôle engagement et vie associative. Le SDJES est doté d'un projet de service structuré autour de deux thématiques : lutter contre les violences sexuelles et sexistes, et les alliances éducatives.